

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

5 : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0037829

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10153

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Marham Lebbir

Date de naissance : 06/03/1968

Adresse : 38, Rue Abou salah El maroufi Darra

Tél. : ..... Total des frais engagés : 7478,51 Dhs

Cadre réservé au DR ETABOUTI Noureddine

Pédiatre (Pneumo Allergologue)  
N°5, Rue 91, G 8 Bd Oued Beht, Oulfa  
Tél. : 05 22 89 22 89 - Casablanca  
INPE : 091062463

Cachet du médecin :

Date de consultation : 20/11/23

Nom et prénom du malade : NARDOU Fergal Age : 52

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Rhumatisme

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 22/11/2023

Signature de l'adhérent(e) : S. Lebbir

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant débâillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/11/23	2	250	<i>Dr. ETIABOUTI Noureddine Pédiatre Pneumo Allergie N° 91, G B Bd Oued Belit, Oulfa Tél. 0522 89 22 86 Casablanca INPE: 091062463</i>	

## EXECUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien et du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	20/11	228,60
	20/11	

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

## Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

#### VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Noureddine ET TABOUTI  
PEDIATRE

Spécialiste des Maladies des Enfants  
Nouveaux-Nés, Nourrissons & Adolescents

Spécialiste en Pneumo Allergologie

Diplômé de la Faculté de Médecine  
de Marseille - FRANCE

Oulfa - N° 5, Rue 91, Groupe B

(Bd.Oued Baht) - Casablanca - Tél. : 05 22 89.22.89



الدكتور نور الدين التبوتي

إخلاصي في أمراض الأطفال والرضع والراهقة

إخلاصي في أمراض الجهاز التنفسي والحساسية

خريج كلية الطب بمارسيليا (فرنسا)

الألفة. رقم 5 زنقة 91، مجموعة ب، (شارع واد بهت)

الدار البيضاء. الهاتف : 05 22.89.22.89

الدار البيضاء، في :

20.11.13

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3

✓ 3</p

LOT: 22178  
PER: 12/2025  
PPV: 20,40 DH

6900

PPV 55DH70 LOT 2D0043  
EXP 03/2026

PPV:24DH50  
PER: 05/25  
LOT: M341

LOT 107056/FC19  
PER 02/2026  
PPC 67,90

Sans alcool